

Moussons

Recherche en sciences humaines sur l'Asie du Sud-Est

29 | 2017

Le commerce du sexe en Asie du Sud-Est. Approches pluridisciplinaires

Mobile Citizens. French Indians In Indochina, 1858-1954, Natasha Pairaudeau

Copenhague, Nordic Institute of Asian Studies, Monograph series, n° 129,
2016, 370 p.

Gilles de Gantès



Édition électronique

URL : <http://moussons.revues.org/3858>

ISSN : 2262-8363

Éditeur

Presses Universitaires de Provence

Édition imprimée

Date de publication : 4 mai 2017

Pagination : 328-333

ISBN : 979-10-320-0110-3

ISSN : 1620-3224

Référence électronique

Gilles de Gantès, « *Mobile Citizens. French Indians In Indochina, 1858-1954*, Natasha Pairaudeau », *Moussons* [En ligne], 29 | 2017, mis en ligne le 04 mai 2017, consulté le 04 mai 2017. URL : <http://moussons.revues.org/3858>



Les contenus de la revue *Moussons* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Elle culmine sur un cahier (p. 229 à 245) qui confronte avec pertinence les photos anciennes aux vues les plus récentes, depuis la première approche du monument au début du xx^e siècle, son dégagement de 1914 à 1932, le spectaculaire effondrement de l'angle nord-est en 1943, jusqu'au lancement des travaux d'anastylose par B. P. Groslier dans les années 1960 et à leur achèvement par Pascal Royère de 1995 à 2011.

C'est donc plus d'un siècle d'efforts qui se trouve ainsi illustré. Pourtant, en dépit du sous-titre de l'ouvrage (*De la restauration à l'histoire architecturale*), la démarche et les procédés techniques adoptés au cours du chantier d'anastylose ne sont pratiquement pas exposés, alors que la restauration difficile du gigantesque Buddha couché qui oblitérait toute la face ouest de la pyramide représente une remarquable réussite, qui parvient à maintenir à la fois la galerie voûtée originelle du second étage et la marque monumentale du passage ultérieur au bouddhisme. Ce bel exemple du respect de toutes les phases de l'histoire du monument, y compris de celle que l'on attribuait souverainement à une indistincte « basse époque », est à comparer avec la décision prise en 1923 de supprimer toutes traces du grand Buddha assis en méditation au sommet du Phnom Bakheng. De ce point de vue, on regrette que les détails du travail de Pascal Royère pour la restauration et la conservation du Baphuon soient si peu expliqués – excès de modestie ?

Les étapes de construction sont définies dans la conclusion de l'ouvrage (p. 219 à 227) et illustrées sur les planches XV à XVIII. L'auteur s'appuie sur le résultat de plusieurs sondages (localisés sur la planche V, mais dont les stratigraphies ne sont pas reproduites) pour proposer une histoire complexe, où les murs d'enceinte de la partie est, entre le *gopura* V et la pyramide, sont les témoins de l'enceinte d'un temple plus ancien, détruit pour être remplacé par la pyramide actuelle. Il se fonde en particulier

sur la différence des niveaux d'implantation entre les deux faces du pavillon médian, qui serait donc également un *gopura* : celui-ci et le *gopura* V auraient donc appartenu à une même enceinte, ensuite élargie dans sa partie ouest pour circonscrire le temple montagne, d'une plus grande emprise au sol que le monument qu'il remplaçait. Le petit décrochement du mur nord, à une quarantaine de mètres de l'angle nord-est de la pyramide (pl. IV et fig. 117-120) constitue le témoin majeur de cette hypothèse, qu'on aimerait voir confirmée par des relevés stratigraphiques. Car il est évident que la disparition des angles orientaux de cette enceinte, de part et d'autre du *gopura* V, comme celles du mur d'enceinte axé sur le pavillon médian et de la presque totalité du mur d'enceinte sud, n'ont pas facilité l'interprétation de ces indices.

Plusieurs passages du texte situent clairement la place et l'importance du Baphuon dans l'évolution du temple-montagne angkorien, entre les précurseurs directs (le Mébon oriental, Pre Rup ou Ta Kev) et les innovations architecturales qu'adoptera Angkor Vat. Ce nouveau volume des *Mémoires archéologiques* prend donc toute sa place dans une collection inaugurée en 1926, qui constitue pas à pas une documentation exceptionnelle sur l'architecture de l'Inde à l'Asie du Sud-Est.

* Architecte, École Française d'Extrême-Orient (EFEO).

Mobile Citizens. French Indians In Indochina, 1858-1954, Natasha Pairaudeau, Copenhagen, Nordic Institute of Asian Studies, Monograph series, n° 129, 2016, 370 p.

*Par Gilles de Gantès **

L'ouvrage de Natasha Pairaudeau, *Mobile Citizens*, est consacré à un groupe peu étudié jusqu'ici, celui des Français d'Indochine d'origine indienne à l'époque coloniale. Il s'agit donc de colonisés, qui se sont vu accorder l'égalité en droit avec les coloni-

sateurs ; une égalité théorique, une égalité tout de même ; après un long combat, non tant contre les colonisateurs que contre leurs compatriotes de castes élevées ; de colonisés qui s'installent dans une autre colonie que leur patrie natale, parce que cette colonie a besoin de personnels, parce que les possibilités d'insertion sociale et économique étaient fort limitées dans les cinq comptoirs (Pondichéry, Chandernagor, Mahé, Yanaon et Karikal). De ce fait, *Mobile Citizens* peut intéresser à la fois les spécialistes du Vietnam et de l'Inde, mais surtout les spécialistes l'histoire de la colonisation car, essentiellement, il décrit et révèle les rapports humains, les hiérarchies ou la législation à l'époque coloniale. Il est organisé en sept chapitres thématiques de taille sensiblement égale, précédés d'une solide introduction.

S'appuyant sur une estimation de Paul Huard, Natasha Pairaudeau assure qu'il y avait environ 2 000 citoyens français d'origine indienne en 1939, soit 5 % de la population française environ. Elle brosse d'entrée un historique des débats autour des Indiens « renonçants » (chapitre 2, 34-70). À l'origine, la question des « renonçants » et des « non renonçants » était liée à l'équilibre propre à Pondichéry, le combat pour la renonciation ayant été mené par les élites locales, mais clairement à destination des basses castes. L'originalité de l'accès à la citoyenneté française par la « renonciation » est qu'il résulte du choix personnel du colonisé, tandis que, dans toutes les autres colonies, en Cochinchine notamment, l'accès à la citoyenneté était contrôlé par l'administration française. L'autre originalité du cas pondichérien est que l'extension de la citoyenneté ne fut pas le résultat des pressions de Français métropolitains imbus des idées généreuses des Lumières (comme ce fut le cas des autres vieilles colonies ou du décret Crémieux de 1870 pour les colonisés algériens de religion juive), mais de celles d'acteurs locaux qui, avant de rechercher l'égalité entre colonisateurs et colonisés,

visaient l'égalité entre colonisés. La question n'était pas essentielle toutefois dans le monde colonial français avant les années 1880, étant donné le faible nombre des personnes concernées : Martinique et Guadeloupe, Réunion, etc. Dans les années 1880 en revanche, l'extension du domaine colonial français, et donc du nombre des colonisés, entraîna un débat sur le nombre de ces colonisés auxquels la citoyenneté pouvait être accordée. D'ailleurs, il n'était pas clair que ces « renonçants » qui avaient le droit de vote étaient des citoyens à part entière et le débat ne fut réellement tranché que vers 1900, dans la loi sinon toujours dans la réalité.

L'essentiel du chapitre 3 est, à juste titre, consacré aux fonctionnaires, aux employés de grandes firmes françaises ou aux militaires (« *At work in Indochine* », p. 71-118). Il en ressort que les carrières des Pondichériens sont comparables à celles de leurs confrères métropolitains, pour ce qui concerne les hiérarchies notamment (des rares brevetés de l'École coloniale aux « petits indiens »). Natasha Pairaudeau ne donne pas de détails précis sur ces fonctionnaires pondichériens toutefois : elle les présume nombreux en Cochinchine, mais également dans les bureaux du Gouvernement général à Hanoi et signale qu'ils étaient très influents dans les services des Douanes, de la police, des gardiens de prison, de la trésorerie et dans le service de la Justice. La démonstration aurait toutefois ici mérité un minimum de quantification. Se fondant sur l'*Annuaire de l'Indochine* de 1908, elle indique par exemple que la moitié des agents de police de Saïgon étaient indiens et que tous leurs autres collègues étaient corses : je dois dire que je suis plutôt sceptique sur la question. Pour vérification, j'ai tout de même consulté un *Annuaire administratif*¹, celui de 1909, et fait un test sur les policiers employés par le gouverneur de Cochinchine. 61 noms apparaissent, sans leur lieu de naissance naturellement, qu'il serait toutefois possible de retrouver

grâce à la série EEII des ANOM FM2. Sur ces 61 noms, un seul est évidemment indien (celui de François Sinnassany) tandis qu'un certain Duperle se prénomme Monttapa. Quant aux patronymes qui pourraient être corses, j'en ai compté sept. Évidemment, leurs 52 collègues nommés Clerc, Lecoer, Bonhomme ou Gallezot sont peut-être des Pondichériens ayant modifié leur patronyme, mais je ne comprends pas comment la consultation des Annuaires peut permettre d'avancer des estimations aussi massives. D'ailleurs, si les Français d'origine indienne étaient si nombreux dans la police, dans la Justice, dans les Douanes et Régies, etc., on pourrait supposer qu'ils étaient bien plus de 2 000 en Indochine. Pour les emplois non-administratifs, Natasha Pairaudeau est obligée de prendre en compte la présence d'environ 3 000 Indiens originaires de l'Empire britannique, ce qui affaiblit sa démonstration jusqu'ici presque exclusivement consacrée aux citoyens français, même si le passage, que je résume ci-après, ne manque pas d'intérêt. Si on compare ces Indiens expatriés en Indochine à leurs compatriotes d'autres colonies, le point essentiel est que les travailleurs contractuels étaient très rares. Natasha Pairaudeau distingue trois groupes importants : les marchands de tissu et les fermiers des marchés, dans les deux cas musulmans de l'Inde méridionale (un millier de personnes environ dans les années 1930), les banquiers de la caste Nattukottai Chettiar (170 personnes environ). Nombreux avant 1900 et figures incontournables du folklore saïgonnais, les conducteurs de voitures (nommées « malabars » ou « boîtes d'allumettes ») et les vendeurs de lait disparurent par la suite.

Les citoyens français originaires des Tropiques avaient le droit de voter et un lieu commun colonial était qu'ils « faisaient » les élections, ce que Natasha Pairaudeau aborde dans son chapitre 4 (« The Indian vote in Cochinchina », 119-152). Ayant moi-même un peu travaillé sur la question (de Gantès 2010), je m'attendais à voir le lieu commun

confirmé ou infirmé, ce qui n'est pas le cas et cela s'explique par plusieurs éléments. Tout d'abord, il y a une méconnaissance du fonctionnement électoral local. Les élections législatives, les seules analysées ici, étaient en effet étroitement liées à celles du Conseil colonial et de la municipalité de Saigon, ce qui est tout juste évoqué ici, avec des interventions contrastées des milieux d'affaires, les petits se rangeant sous la houlette de la Chambre de commerce de Saigon, les plus importants derrière le Comité de l'Indochine. Cette complexité, dont les électeurs indiens ne représentent qu'une variable, n'est pas prise en compte. D'ailleurs, deux députés seulement sont présentés, François Deloncle et Ernest Outrey, alors que le troisième, Pierre Pâris, élu sans bénéficier du vote indien en 1910, n'est pas nommé. Ensuite, au niveau national cette fois, il y a un contresens majeur à présenter Ernest Outrey comme un homme de gauche (« *allied with political parties of the republican left* », p. 145) : l'homme était un adversaire farouche du Cartel des Gauches et de son représentant en Indochine, Alexandre Varenne et ce positionnement lui suffirent largement à être élu triomphalement en 1924 comme en 1928 où il n'eût certes pas besoin d'être soutenu par le vote indien. Le nombre des électeurs indiens me semble enfin largement surestimé : sur 2 000 votants en 1922, 700 auraient été des Indiens renonçants, 350 des Chinois ou Vietnamiens naturalisés et un millier des métropolitains (p. 141) ! On comprend sans peine avec de tels chiffres que les Indiens aient fait les élections, mais 700 votants, tous des mâles naturellement, pour un total de 2 000 personnes sur toute l'Indochine (y compris les femmes et les enfants), cela semble beaucoup³. À lire les sources utilisées, on comprend mieux cette inflation : *la Tribune indigène* (qui était tout sauf neutre concernant les Indiens), puis un reportage de Virginia Thomson de 1937 et une étude du politologue américain Rudolph Winnacker de 1938... On pourra être réservé sur la valeur des preuves et un

dépouillement de la presse locale parue au moment des élections aurait probablement fourni des éléments plus convaincants. Toutefois, étant donné que, sur 2 000 à 2 500 électeurs, le nombre de votants était le plus souvent de 1 500 à 1 800, un déplacement massif de 200 voix pouvait effectivement faire une élection : Deloncle l'emporta de 241 voix en 1902 et de 309 voix en 1906, Pâris de 135 voix en 1910, Outrey de 142 voix en 1914, 1 089 en 1920, 929 en 1924.

Toutefois, si le statut des Français d'origine indienne avait été protégé vers 1900 dans la loi à l'issue d'un long combat, la situation était moins claire dans la réalité, notamment pour les « renonçants » de statut social modeste ce qui fait l'objet du chapitre 5 (p. 153-190). Dans l'administration par exemple, des catégories spéciales étaient réservées aux Indiens d'un faible niveau d'instruction, mais ces catégories furent menacées dans les années 1920 et 1930 par les Vietnamiens, de plus en plus nombreux à être instruits à l'europpéenne. Cette concurrence n'aida pas à aplanir les tensions entre Indiens et Vietnamiens, qui font l'objet du chapitre 6 (p. 191-230). Les relations étaient difficiles, les Vietnamiens rejetant les Indiens pour au moins quatre raisons. En tant que citoyens français, ils prenaient des places de fonctionnaires et avaient le droit de vote que les Français refusaient aux Vietnamiens ; les marchands indiens étaient aussi haïs que leurs confrères chinois par la bourgeoisie vietnamienne ; il y avait enfin la question de la couleur de la peau : le « péril noir », comme titraient les journaux de Gilbert Chieu. Logiquement, avec le développement du nationalisme vietnamien dans les années 1920, les Indiens (ou du moins les citoyens français d'origine indienne) tendirent de plus en plus à se présenter comme des pionniers de la colonisation, entendue comme une introduction au monde moderne, ce qui fait l'objet du chapitre 7 (p. 231-272). Natasha Pairaud cite longuement ici *le Réveil saïgonnais* dirigé par Rose Quaintenne jusqu'en

1921 puis par Edouard Marquis, ainsi que le *Saïgon-Dimanche* de Raoul Ramraja Vernier, des organes franco-indiens. Elle note avec justesse que les aspirations des Indiens de Cochinchine n'étaient pas très différentes de celles des constitutionnalistes vietnamiens : ce qu'ils demandaient, c'était l'égalité avec les Français et l'accès à la modernité. Ils insistaient sur leur rôle dans l'expansion française mais également, surtout dans les années 1930, rappelaient fièrement combien la « Grande Inde » avait contribué au développement de la civilisation en Asie du Sud-Est (248).

Le dernier chapitre (273-321), couvre la période postérieure à 1940, qui appartient déjà au monde postcolonial. Il s'ouvre par une photographie de Jawaharlal Nehru, de passage à Hanoi en août 1939, posant avec les membres les plus éminents de la communauté indienne de Hanoi. Sont ensuite décrites les tribulations de la communauté indienne d'Indochine pendant la Seconde guerre mondiale (Pondichéry est coupé de Saïgon, certains Indiens soutiennent Chandra Bose), en 1945, puis pendant la guerre d'Indochine.

Au total, l'argument majeur de l'ouvrage est très bien rendu par le titre, *Mobile citizens*. Il s'agit d'un groupe social essentiellement français, qui n'appartient pas vraiment à l'histoire du Vietnam, tout juste à celle de Pondichéry et qui aurait eu bien du mal à vivre en métropole. Cette francité, souvent ombrageuse, susceptible, est mal rendue par la langue anglaise : *French Indians* ? Indiens français ? Indiens francophones ? Indiens de nationalité française (mais alors, ce ne sont plus des Indiens) ? Français de culture indienne ? À l'époque coloniale, les sources françaises évoquent des Pondichériens, ce qui n'est pas plus précis. Cette ambiguïté se retrouve dans le traitement du sujet parce que les contours du groupe de référence n'ont pas toujours été respectés. Déjà, les créoles pondichériens sont éliminés du tableau : n'étaient-ils pas eux aussi des *Mobile Citizens* ces

Le Faucheur ou ces Héloury⁴ qui jouèrent un rôle si important dans la vie politique de la Cochinchine ? À l'inverse, Natasha Pairaudau inclut dans le groupe des non-citoyens français, comme on l'a vu pour les aspects économiques. Bref, si les créoles pondichériens n'appartiennent pas au groupe et que les commerçants Sindhi y appartiennent, l'ouvrage aurait dû se nommer *Indiens d'Indochine* et non *Mobile Citizens*. Dans le dernier chapitre, elle indique également que la Ligue pour l'Indépendance de l'Inde de Chandra Bose est soutenue par les Japonais et rencontre quelques succès dans la communauté indienne (p. 286-290 notamment). Or, dans le passage, elle emploie un raisonnement en trois temps : peu de citoyens français ont été concernés, il est néanmoins évident que beaucoup d'Indiens français ont participé (« *There is evidence nonetheless that some French Indians, citizens as well as subjects, participated [...]* »), avant de citer un rapport du Gouverneur général donnant cinq « *French Indians* » de Saïgon, dont trois citoyens, ayant rejoint l'armée nationale indienne de Bose : ça ne fait pas beaucoup d'Indiens français.

Par ailleurs, les sources et les travaux de recherche français ont réellement été trop peu exploités : sur les 225 titres cités dans la bibliographie, pas de titre indien (nombreuses études anglophones toutefois), 47 titres en Français et 11 titres en Vietnamien ; même la carte de l'Indochine (xx) est tirée d'un Atlas américain de 1913. Parmi les sources, le nombre des entretiens est un point fort (ix-xi) mais les fonds d'Archives français et même les sources secondaires⁵, sont vraiment sous-exploités, celui du Service historique de la défense (Marine) notamment, très important pour construire une histoire de la Cochinchine avant 1880 et, à un degré moindre, celui des Archives nationales d'outre-mer (pour la série EEII, déjà citée et la série D88 du GGI, qui conserve les dénombremens et recensements effectués en Indochine). Je me bornerai à un exemple : pourquoi s'appuyer sur

l'article de Paul Huard de 1939 pour estimer le nombre des Indiens citoyens français, alors que le chapitre premier du *L'évolution économique de l'Indochine française* de Charles Robequain⁶ est bien plus précis, car appuyé sur les données du recensement de 1937, dont les cartons sont d'ailleurs disponibles aux Archives nationales d'Outre-Mer ? De la même façon, les Archives des missions étrangères de Paris⁷ ne semblent pas avoir été utilisées : or, les écoles de mission jouaient un rôle essentiel dans la colonisation pour au moins deux raisons : elles alphabétisaient certains autochtones à la française, ce qui leur permettait ensuite de postuler à des postes administratifs d'une part, elles appartenaient à un réseau qui reliait toutes les communautés d'Asie d'autre part.

Malgré ces réserves qui ne visent qu'à compléter un travail considérable, *Mobile Citizens* comble une lacune importante dans le champ des recherches sur la colonisation.

Notes

1. Consulté sur Gallica, novembre 2016.
2. Le dossier de tous les fonctionnaires français d'Indochine sont conservés dans cette série EEII des Fonds ministériels des Archives nationales d'Outre-Mer.
3. *Le Courrier saïgonnais* du 30 septembre 1899 donne parmi les 2441 électeurs de Cochinchine, 1552 métropolitains et 187 Indiens renonçants, ainsi que 425 originaires d'autres colonies (essentiellement des réunionnais).
4. Nés à Pondichéry, les frères Paul et Alcide Le Faucheur participent à la conquête de la Cochinchine à l'époque de Rigault et se font démobiliser sur place. Paul devient entrepreneur, d'abord en Cochinchine, puis au Cambodge où il devient l'homme de confiance du roi Norodom. Né à Pondichéry dans une famille qui y est établie depuis le xviii^e siècle, Yves Héloury est contrôleur des Douanes dans les années 1880. Son fils Lucien dirige le journal *L'Opinion* (Saïgon) de 1897 à 1920. Voir Bord & Gaudard de Soulages (1984).
5. *Le Dictionnaire biographique des élèves de l'école coloniale devenue école nationale de la France d'outre-mer 1889-1958* (Association des